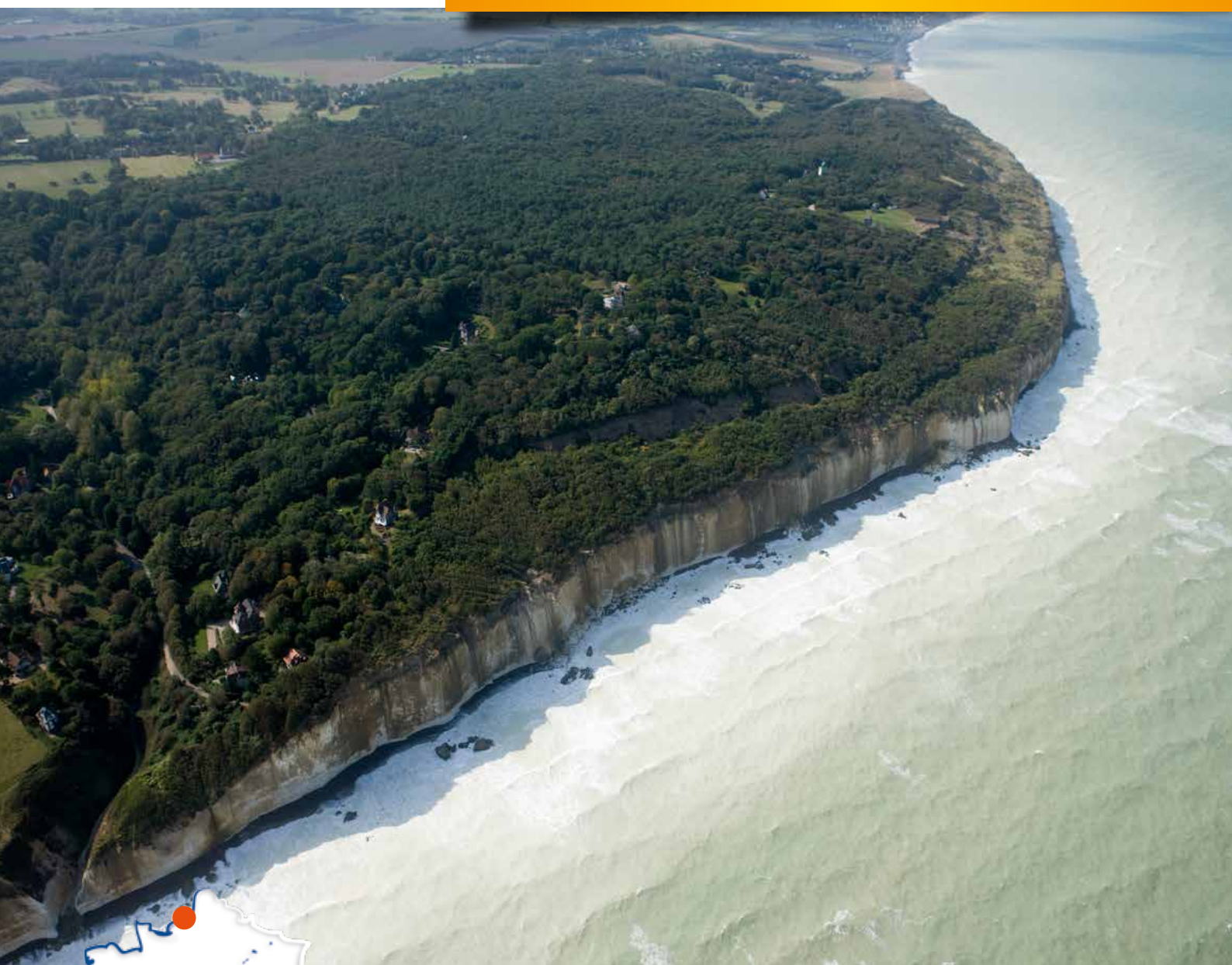


Plans de gestion du Conservatoire du littoral

Vallée de la Saône, cap d'Ailly,
bois de Bernouville et vallée de
la Scie

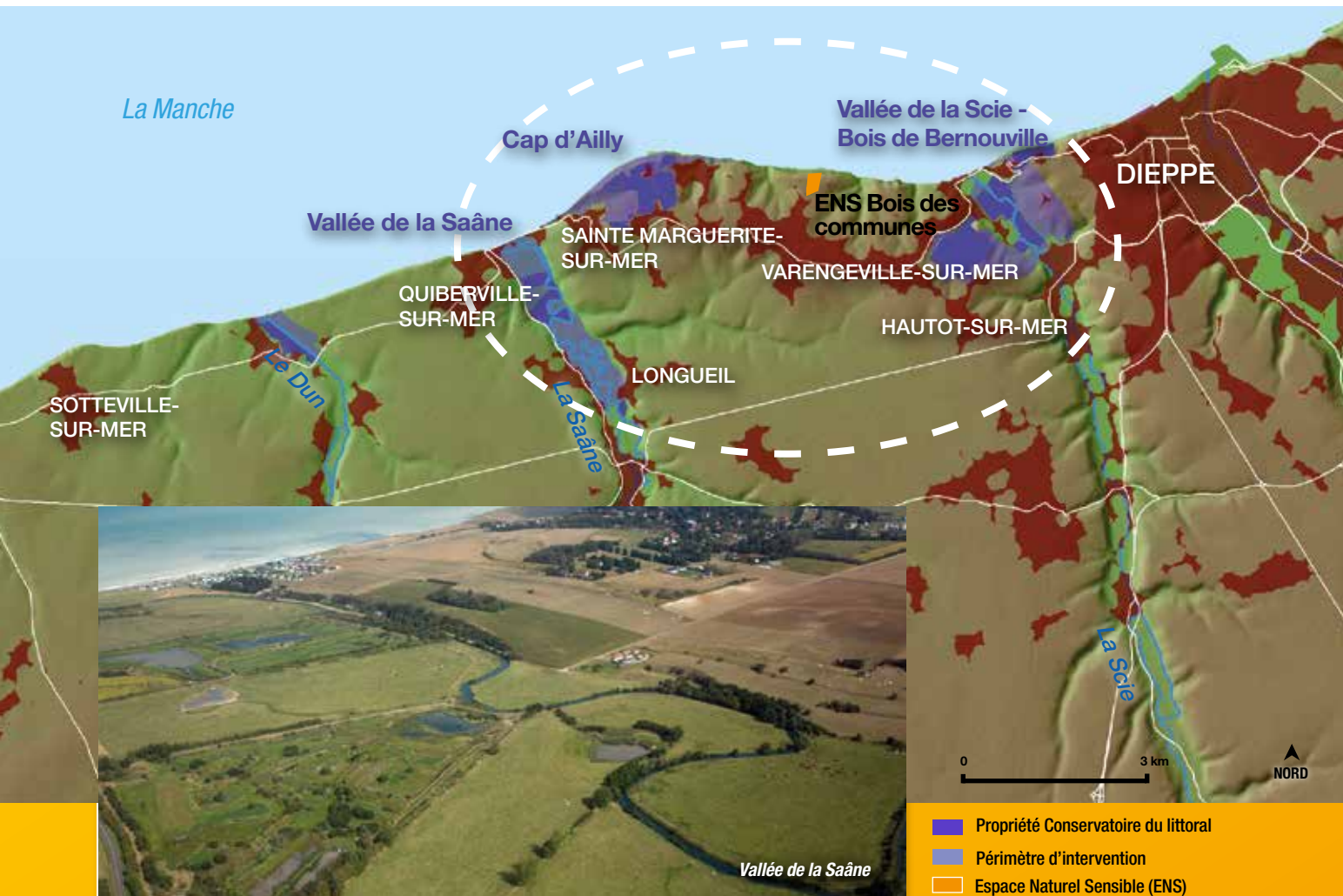
Seine-Maritime



Dieppe
Hautot-sur-mer
Longueil

Quiberville-sur-mer
Sainte-Marguerite-sur-mer
Varengueville-sur-mer

Vallée de la Saône, cap d'Ailly, bois de Bernouville et vallée de la Scie



Vallée de la Saône



Normandie Seine-Maritime

Communes de Dieppe, Hautot-sur-mer, Longueil, Quiberville-sur-mer, Sainte-Marguerite-sur-mer et Varengeville-sur-mer

Un gestionnaire global

- Le département de Seine-Maritime gère les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les terrains appartenant au Conservatoire du littoral.

À ce titre, il assure les missions de gestion écologique, de surveillance, de suivi scientifique et de valorisation.

Un gestionnaire local

- La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise - Dieppe-Maritime assure une partie de la surveillance, ainsi que des actions de valorisation de ces sites.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie intervient en tant que prestataire sur le Cap d'Ailly. Il assure des opérations de gestion écologiques et des suivis scientifiques.



Une gestion partagée

Des sites ancrés sur le territoire

- Tourisme (capacité d'accueil d'environ 14.000 personnes)
- Activités de nature : randonnée, chasse, pêche...
- Agriculture



Vallée de la Scie

À l'est du Pays de Caux, trois sites s'échelonnent sur environ 6 km le long de la côte d'Albâtre protégée par le Conservatoire du littoral, entre la vallée de la Saône et Dieppe. Aux paysages des méandres de la Saône succèdent les falaises du Cap d'Ailly dominées par un phare inscrit monument historique, puis les coteaux boisés de la vallée de la Scie. Emblématiques de l'identité paysagère et culturelle du Pays de Caux, ils offrent une grande diversité d'ambiances. La proximité des sites et leur complémentarité appellent la mise en œuvre d'une gestion cohérente au travers d'une gouvernance d'ensemble.

Repères

Vallée de la Saône :
176 ha

Cap d'Ailly :
130 ha

Vallée de la Scie/Bois de Bernouville :
209 ha



Trois sites emblématiques du Pays de Caux

Entre vallées verdoyantes, boisements et falaises, les trois sites jouent la diversité, tout en affichant une même identité liée à l'histoire du Pays de Caux. Ces espaces naturels à proximité de Dieppe présentent un fort intérêt patrimonial, aussi bien naturel que paysager et culturel. Ils constituent un réseau de sites, complété par l'Espace Naturel Sensible du Bois des communes, situé à Varengeville-sur-mer.

Basse vallée de la Saâne

La Saâne dessine d'amples méandres bordés de prairies humides, offrant un cadre pittoresque. Le site correspond au cours aval de la Saâne, un petit fleuve côtier d'environ 35 km. Large et plate, la vallée révèle une tradition agricole, comme en témoigne la présence de clos-masures, fermes typiques du pays cauchois entourées de talus arborés.

La basse vallée porte l'héritage des multiples aménagements de l'estuaire destinés à assurer une protection contre d'éventuelles attaques britanniques dès le XVI^e siècle, puis contre les entrées maritimes avec la construction de la digue-route.

La végétation caractéristique des milieux humides est propice à l'accueil d'une faune particulièrement riche, dont de multiples oiseaux (canards, limicoles, hérons...) et des poissons migrateurs, d'où la nécessité de réduire les obstacles aux échanges terre-mer.



Vallée de la Saâne

Le bois de Bernouville et la vallée de la Scie

Situé aux portes de Dieppe, le site associe des espaces naturels variés : un replat en bordure des falaises d'une centaine de mètres, un massif boisé sur les vallons crayeux à l'ouest, la vallée de la Scie composée de prairies humides pâturées et enfin des coteaux abrupts entrouvrant de larges panoramas. Le bois présente un important intérêt écologique et voit se développer la frêne à scolopendre, un habitat d'intérêt européen.

Le patrimoine culturel est tout aussi contrasté : ruines du château fort des comtes d'Hautot-sur-Mer, grange qui a inspiré Claude Monet, blockhaus datant de la seconde guerre mondiale...

Cap d'Ailly

Tel un vaste promontoire boisé entre les deux vallées, le Cap d'Ailly avance sur la mer qu'il domine avec ses falaises de craie blanche d'une trentaine de mètres. La qualité des panoramas et la présence du phare expliquent l'important attrait touristique du site.



Cap d'Ailly

Aussi, ce dernier concentre-t-il des enjeux majeurs tant en termes de préservation des milieux naturels (landes, boisements littoraux, falaises) que d'évolution morphologique (érosion, ruissellements...) ou de valorisation du patrimoine. S'y développe une flore à fort intérêt patrimonial : Drosera à feuilles rondes (plante carnivore qui apprécie les milieux humides tourbeux), Ajonc de Le Gall, Genêt d'Angleterre... La faune n'est pas en reste avec la présence de nombreux oiseaux (Mésange boréale, Mésange noire, Fulmar boréal, Chouette chevêche...) et amphibiens grâce à l'omniprésence de l'eau.



Vallée de la Scie



Prairies humides



Falaises du Cap d'Ailly



Bois de Bernouville

Agir en jouant la cohérence

Les espaces littoraux de la vallée de la Saône à Dieppe présentent un cadre paysager privilégié. Néanmoins, ils subissent de multiples pressions liées aux phénomènes naturels comme l'érosion et les risques d'inondation, ainsi qu'aux activités humaines. L'enjeu est triple :

- préserver la diversité des milieux naturels et les continuités écologiques, indispensables aux espèces en présence ;
- valoriser les atouts paysagers et culturels dans une dynamique d'ouverture au public ;
- renforcer les partenariats locaux pour instaurer des synergies.

À partir des plans de gestion de chaque site, l'élaboration d'une vision supra-site vise à mettre en place des solutions qui trouvent leur efficacité dans une approche cohérente : rétablissement des continuités écologiques, gestion des risques, définition de plans d'accueil du public sont autant d'objectifs qui réclament une gouvernance élargie.

1 Favoriser la connexion et la pluralité des espaces naturels

Les sites composent une mosaïque d'habitats propice à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées. L'enjeu est de préserver cette richesse en évitant une homogénéisation progressive des espaces. Les mesures visent autant la préservation de la qualité des habitats différenciés que leur connexion afin de favoriser la mobilité des espèces. En complément, il convient de maîtriser la propagation des espèces exotiques envahissantes et d'assurer un suivi scientifique des populations d'oiseaux, amphibiens, chauves-souris...

Landes

Les actions concernent le Cap d'Ailly :



Bruyères caractéristiques des landes

- ▶ Restaurer les landes (coupe de pins, rajeunissement des milieux...) et pérenniser leur entretien par fauche et pâturage.
- ▶ Créer un parc fixe clôturé sur les landes de Vasterival.
- ▶ Identifier les corridors à créer en vue d'une reconnexion des landes.

Boisements

Les solutions envisagées sont adaptées aux différents contextes des sites :

- ▶ Cap d'Ailly : favoriser le développement de la chênaie-bétulaie à Molinie au détriment des pins (plan de coupe progressif) et diversifier les lisières, zones de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces.
- ▶ Bois de Bernouville : laisser le peuplement évoluer librement. Les seules interventions concerneront les secteurs propices à la Bécasse des bois, ainsi que l'éradication du Chêne rouge.
- ▶ Maintenir des arbres morts sur pied ou au sol, dans le respect de la sécurité des personnes : ils sont indispensables à la préservation des mousses, lichens, champignons, insectes, oiseaux...



Mare après travaux d'entretien, vallée de la Scie



Berges le long de la Saône

Zones humides

Les principales mesures sur ces espaces favorables à la biodiversité consistent à :

- ▶ Entretenir les prairies humides avec des exploitants agricoles locaux.
- ▶ Protéger les berges des cours d'eau par des clôtures pour limiter leur piétinement par le bétail, et installer des abreuvoirs.
- ▶ Procéder à l'arasement des anciens merlons de curage qui perturbent la dynamique du cours d'eau et ne permettent pas l'expression des zones humides.
- ▶ Réaliser un entretien régulier des mares qui ponctuent les sites (fauche des berges, débroussaillage ou curage) afin d'éviter leur comblement progressif.
- ▶ Intégrer les orientations du projet territorial de la Saône.

Un projet fédérateur

Le projet territorial propose une vision prospective et partagée de l'évolution de la basse vallée de la Saône qui s'échelonne de 2017 à 2050 au travers des objectifs suivants :

- apporter des réponses face aux risques de submersion marine et d'inondation en reconnectant la Saône à la mer (actuellement reliée par une buse) ;
- restaurer le fonctionnement de la zone humide littorale (poissons migrateurs, continuité écologique, qualité des eaux), tout en améliorant la qualité des paysages et le cadre de vie des riverains ;
- maintenir les usages existants (agriculture, pêche, loisirs), tout en favorisant le développement d'autres activités (tourisme, sensibilisation des scolaires).

2

Valoriser les atouts paysagers et culturels du territoire dans une dynamique d'ouverture au public

Des connexions sont à établir à l'échelle supra-site entre le Cap d'Ailly, les falaises de Dieppe, le patrimoine historique de Varengeville-sur-mer et Hautot-sur-Mer, la vallée de la Saâne, le bois de Bernouville... Les conclusions de l'étude paysagère et du projet de valorisation viendront enrichir la vision à élaborer pour le territoire.

L'ambition est de **valoriser les composantes du patrimoine culturel qui révèlent l'identité du Pays de Caux et constituent des points d'attrait touristiques.**

- ▶ Phare du Cap d'Ailly : sur la base du diagnostic, engager les travaux en vue de son ouverture au public, en lien avec un plan d'accueil (stationnements, cheminements, sécurisation, scénographie...).
- ▶ Grange peinte par Monet (vallée de la Scie) : restaurer ce témoignage des Impressionnistes et du patrimoine architectural du Pays de Caux.
- ▶ Bâtiment en briques et silex de la vallée de la Saâne : étudier sa restauration et son utilisation en vue d'une sensibilisation aux risques d'inondation dans la basse vallée.
- ▶ Blockhaus surplombant les falaises de Dieppe : étudier sa valorisation et son ouverture au public, comme lieu de mémoire de la seconde guerre mondiale.
- ▶ Ouverture au public des vallées de la Saâne et de la Scie pour faciliter l'observation des oiseaux.



Le phare du Cap d'Ailly



Grange peinte par Monet, témoignage de l'influence des Impressionnistes

La valorisation du potentiel paysager passe par un dégagement des points de vue envahis par la végétation, et par la démolition des éléments bâtis sans intérêt qui nuisent à la qualité des paysages (anciens hangars...).

Un travail d'amélioration des cheminements doit être entrepris afin de préserver les espaces (par exemple, modification des cheminements empruntant les ravines dans le bois de Bernouville), faciliter l'accès pédestre aux sites ouverts et aménager des stationnements adaptés. La signalétique doit être revue dans ce cadre. Enfin, la réalisation de sentiers d'interprétation est envisagée, en particulier dans la vallée de la Saâne.

L'ouverture des sites doit avoir pour corollaire un suivi de la fréquentation (pose de compteurs) et une sensibilisation du public aux « bonnes » pratiques : randonnées, pêche, kayak... Par exemple, il est envisagé de mettre en réseau les sites à travers des cheminements cohérents.

3

Développer des synergies locales

C'est en confortant les partenariats que les mesures de gestion peuvent pleinement s'intégrer aux orientations du territoire.

Les objectifs sont complémentaires dans l'optique d'une gestion équilibrée : maintenir une activité agricole en harmonie avec les mesures en faveur de la biodiversité, atteindre les objectifs de restauration des milieux naturels en associant des partenaires complémentaires au gestionnaire, le département de Seine-Maritime et enfin valoriser le réseau de sites d'un point de vue touristique, pédagogique et loisirs.

La gestion des espaces naturels, leur surveillance et valorisation sont conduites par le Département de la Seine-Maritime, qui assure une partie de ces opérations en direct et une autre partie en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Dieppe et le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie.

La restauration des zones humides et de la libre circulation des poissons migrateurs est un chantier mené avec les Associations Syndicales Autorisées (ASA) de la Saâne et de la Scie, le Syndicat des bassins-versants Saâne, Vienne et Scie et le Département.

Le maintien d'une activité agricole durable associe le Département, la chambre d'agriculture, la SAFER et les exploitants. Elle passe par une adaptation des cahiers des charges agricoles aux périmètres et objectifs visés par le plan de gestion. Une prise en compte des mesures agro-environnementales (MAE) est envisagée dans ce cadre.

La pérennisation de la chasse de régulation (sangliers, chevreuils) est encadrée par des conventions entre le Conservatoire du littoral et l'Association des chasseurs de Sainte-Marguerite-sur-Mer et d'Hautot-sur-mer. Un projet vise aussi à mettre en œuvre une convention cynégétique sur une mare de chasse à titre expérimental, dans la vallée de la Saâne.



Travaux de restauration des landes au Cap d'Ailly



Vallée de la Saâne



Découvrir les plans de gestion du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquérir les espaces fragiles et remarquables des rivages maritimes et lacustres français, de les protéger et de les ouvrir au public. L'établissement intervient à ce titre sur plus de 700 sites, dont beaucoup bénéficient d'un plan de gestion.

La collection

Les brochures de la collection « Plans de gestion du Conservatoire du littoral » sont disponibles en version numérique sur : www.conservatoire-du-littoral.fr. Une application spécifique est également téléchargeable sur votre mobile.

Une démarche partenariale

La gestion de chaque site est le fruit d'un partenariat entre le Conservatoire - propriétaire et le (ou les) organisme(s) désigné(s) comme gestionnaire(s) du site : collectivités territoriales, associations impliquées... Ils établissent ensemble, et en concertation avec les acteurs du territoire (organismes socio-professionnels, usagers...), un plan de gestion qui constitue le projet pour le site. Il est élaboré à partir d'une analyse des enjeux présents. Il définit les réalisations souhaitables pour restaurer, aménager et gérer le site.

Construit à partir du plan de gestion, le présent document permet de comprendre en quelques pages les spécificités de ce site protégé définitivement par le Conservatoire du littoral, son identité, les principaux choix effectués pour son aménagement et son entretien.

Le gestionnaire :



Département de la Seine-Maritime

Le partenaire local de la gestion :



Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise

Les partenaires :



Région Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie



Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie



Vallée de la Scie

Coordination éditoriale et mise en page : Conservatoire du littoral - Markedia - 2016
Crédits photos : Conservatoire du littoral - Arnaud Guérin, Frédéric Larrey
Carte source : © IGN - BD-Carthage - BD-Ait @ at Orl / SSI



www.developpement-durable.gouv.fr



www.conservatoire-du-littoral.fr

Conservatoire du littoral Délégation Normandie

5-7, rue Pémagnie
BP 546
14037 Caen Cedex

Tel : 02 31 15 30 90

normandie@conservatoire-du-littoral.fr